



Dechoir un geniteur de ses droits

Par **corsica**, le **31/03/2008** à **15:21**

cela fait presque 2 ans qu'il a pas vu mon fils il a etait violent avec moi et mon fils mais je n'est jamais porter plainte malheureusement l'amour rend aveugle il se permet de porter plainte pour non representation de l'enfant or c lui qui ne se bouger pas pour le voir je vais entamer une procedure et on ma dit que ce serait pas possible de le dechoir de ses droit de geniteur j'en suis malade j'aimerais que vous me donnez des pistes pour proteger mon enfant ces gens sont manipulateur g peur qu'il monte mon enfant contre moi je vous remercie aidez moi Que puis je faire pour le dechoir de ses droits de geniteur? Que puis je faire pour empecher MON FILS de voir la famille d'acceuil du geniteur qui est manipulateur?

Par **JEANC**, le **01/04/2008** à **18:14**

Bonjour,

Dans ce genre de cas, il est à mon sens impératif de passer par les services d'un avocat qui lui, pourra mettre en oeuvre une procédure (éventuellement en référé) afin de saisir le juge de cette question.

La déchéance des "droits" - vous l'imaginez- ne se fait pas "comme ça"...Il faut une situation extrêmement grave ...Idem pour le retrait de l'autorité parentale...Quel âge a votre fils ? Y-a t il déjà eu un jugement de prononcé ?

Mais quoiqu'il en soit, il restera toujours le "père" de cet enfant même en cas de retrait de l'autorité parentale.

Faites donc appel à un avocat rapidement en lui exposant la situation et en lui donnant les éléments de preuves précis des arguments que vous avancez.

Et puis, il faut toujours porter plainte en cas de violence envers enfants(et adulte, bien sûr)..et ne pas trop se laisser aveugler par ses sentiments dans ce genre de circonstances !
Quant à la question de faire en sorte que votre enfant ne voit pas la "famille d'accueil du géniteur" - ainsi que vous l'appellez...il appartiendra là aussi au juge aux affaires familiales de le notifier dans son ordonnance s'il estime que votre fils encoure un danger.
Courage !